



POCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL 22 janvier 2021

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 22 janvier 2021 à 20h00.
Sous la présidence de M Fouquier Jean-Pierre, maire

Présents : FOUQUIER J-Pierre, RICHARD Jacques, RYCKEBOER Benoit, COULON Véronique,
CERKESIAN Jean, COPPE Françoise, DE CAIGNY Méryl, LE GAC Dany, LEMAIRE Aurélien,
LEVASSEUR Sébastien, MARTIN Arnaud, MONKA Marielle, PETITFRERE Elodie, VISSÉ François, RAIS Isaline

Absent excusé : néant

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : LEVASSEUR Sébastien

1 / Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 18 décembre 2020 :

Vu l'article 2121-23 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal en date du 18 décembre 2020 ;

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-verbal du 18 décembre 2020 ;

Décisions du Maire

Dérasement des accotements et remblai des trous

Nous, Jean-Pierre Fouquier, maire de Blacourt,

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L141-2 du Code la Voirie Routière,

Vu l'article L122-19 du code des communes,

Vu le devis de l'entreprise Coyot Damien, pour un montant total de 1080€ ttc,

Considérant la nécessité d'entretien des accotements,

Décide

D'effectuer le dérasement des accotements et remblai sur tout le territoire de Blacourt.

D'accepter le devis de l'entreprise Coyot Damien pour un montant total de 1080 € ttc par jour.

Achat de bandeau pour installation de la salle informatique

Nous, Jean-Pierre Fouquier, maire de Blacourt,

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le don de dix ordinateurs supplémentaires offert par le conseil départemental,

Vu le devis de l'entreprise Salentey, pour un montant de 763.19€

Décide



D'acheter le matériel nécessaire à l'installation de la salle informatique,

De valider le devis de l'entreprise Salentey pour un montant de 763.19€
De charger, Monsieur Jacques Richard, de l'installation, prévue pendant les congés de février 2021.

Objet : Participation citoyenne

Nous, Jean-Pierre Fouquier, maire de Blacourt,

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, les faits d'incivilités et de cambriolages qui ont lieu sur la commune de Blacourt,

Décide

La mise en place de la participation citoyenne, entre les référents de la commune de Blacourt et la gendarmerie du Coudray Saint Germer.

La réunion d'information a eu lieu le vendredi 15 janvier 2021 en mairie, avec la présence de la gendarmerie du Coudray Saint Germer.

La participation citoyenne est gratuite. Seul l'achat de panneaux d'information « participation citoyenne » seront à la charge de la commune. Pour un montant total d'environ 300€.

Objet : Vidéo protection

Nous, Jean-Pierre Fouquier, maire de Blacourt,

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la mise en place de la participation citoyenne sur la commune de Blacourt,

Vu l'avis du référent sureté gendarmerie, en date du 04 janvier 2021, relatif au projet d'installation d'un dispositif de vidéo protection,

Considérant les faits d'incivilités et de cambriolages recensés sur la commune de Blacourt,

Considérant la volonté de la municipalité de sécuriser la commune, et de protéger ses administrés,

Décide

La mise en place de la vidéo protection, sur tout le territoire de Blacourt,

Différents devis seront demandés, auprès des entreprises compétentes,

Un dossier de demande de subvention sera établi, et présenté au conseil municipal.

2 / Objet : Remplacement de la porte du bâtiment technique :

Vu les deux vols successifs que la commune de Blacourt a subi dans les ateliers municipaux, qui ont eu lieu début septembre et début novembre 2020,

Vu le rapport de l'expert d'assurance, remboursant la somme 4772€



Considérant la nécessité de remplacer la porte du bâtiment technique,

Vu le devis de l'entreprise Godo pour un montant de 5614.80€ TTC,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Godo pour un montant total de 5614.80€ TTC.

D'inscrire la dépense au Budget Primitif 2021 en investissement chapitre 21 » immobilisation corporelle » article 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions.

3 / Objet : Etude de diagnostic routier :

Vu la délibération n° 25-2017 du 20 octobre 2017, s'agissant de l'adhésion à l'Assistance Départemental des Territoires de l'Oise,

Vu le rapport du diagnostic routier, s'agissant du comptage et de la vitesse des véhicules entre le 20 novembre au 26 novembre 2019 émis par le Conseil Départemental de l'Oise, reçu en mairie le 30 septembre 2020,

Vu l'offre de l'ADTO, s'élevant à la somme totale de 9450€ ht, pour un diagnostic effectuer sur tout le territoire de Blacourt et ses hameaux,

Considérant l'accord du Conseil Départemental en date du 23 septembre 2019 accordant une subvention de 4 200€ au taux de 42% pour une dépense subventionnable de 10 000€ ht.

Le Conseil municipal, accepte à l'unanimité le devis de l'ADTO pour un montant total de 9450€ ht, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

4 / Objet : Achat d'un appareil de désinfection pour la cantine scolaire

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement, précisant que les dépenses d'investissement seront prises en charge respectivement par chaque commune,

Vu le contexte sanitaire lié à la covid 19,

Considérant l'entière satisfaction des appareils de désinfection, installés dans les salles de classes de l'école Blacourt,

Vu le devis de l'entreprise Propagroup pour un montant de 2442.00€ TTC ;

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Propagroup, pour un montant de 2442.00€ ttc,

D'inscrire la dépense au Budget Primitif 2021 en investissement chapitre 21 » immobilisation corporelle » article 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions.

5 / Objet : Projet de mis à disposition d'un service civique :

Le service civique est un dispositif français d'encouragement à l'engagement de citoyenneté et de soutien public à celle-ci, créé par la loi du 10 mars 2010,



Le conseil municipal accepte à l'unanimité le recrutement d'un service civique dans le cadre de l'archivage par scannage des documents et tri des archives communales.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

6 / Objet : Bail de location pour l'exploitation de la parcelle

Monsieur le Maire constatant que le bail de neufs ans consentis entre la commune de Blacourt et Le Gac Dany, est arrivé à expiration le 30 avril 2018 (bail pour la location d'une parcelle cadastrée E n° 170 pour 71 ares à usage agricole)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler le bail avec l'EARL LEGAC pour une durée de neuf ans à compter du 30 avril 2018.

Le bail est fixé pour une durée de 9 ans, pour un montant annuel de 50€.

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail dans les conditions telles que définies ci-dessus.

7 / Objet : Achat de trois bancs extérieur pour la cour de l'école.

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Madame la Directrice d'école de Blacourt, pour l'installation de trois bancs,

Vu le devis de l'entreprise Adequat pour un montant de 585 € TTC,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat de bancs pour la cour de l'école.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Adequat, pour un montant total de 585 € ttc.

D'inscrire les dépenses au Budget Primitif 2021, en section investissement, au chapitre 21 immobilisations corporelles, article 2184 Mobilier

8 / Objet : Achat de rayonnage pour l'archivage

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de ranger et classer les archives communales

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise Bruneau pour un montant total de 1200 € ttc.

D'inscrire les dépenses au Budget Primitif 2021, en section investissement, au chapitre 21 immobilisations corporelles, article 2184 Mobilier.

9 / Objet : Cession de terrain à Monsieur Humbrecht Philippe

Vu la demande de Monsieur Humbrecht Philippe, s'agissant de lui céder une partie de la parcelle B n° 30 chemin de l'Avelon, appartenant à sa propriété.

Vu la délibération n° 3 du 15 juin 2007, autorisant ladite cession, pour un montant de 50€,



Le conseil municipal accepte à l'unanimité la cession de la parcelle B N° 30 à M Humbrecht Philippe, située au 13 chemin de l'Avelon.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces notariées.

Les frais de géomètres et de notaires seront à la charge du demandeur.

Projet en cours :

Projet de prolongement du chemin d'accès du Près sous la Ville :

Suite aux demandes de riverains de la Place Yvonne Genty, un premier chiffrage sera proposé, et il sera demandé aux riverains qui utiliseront ce chemin, une participation financière.

Etude de sécurisation du parking de l'école :

Monsieur le Maire indique au conseil que l'accès au parking est dangereux, surtout à la sortie de l'école le midi et le soir. Afin de sécuriser la sortie des élèves, Monsieur le Maire explique qu'une étude de sécurité sera établie en même temps que le diagnostic routier pour la sécurisation du centre du village et des hameaux.

Questions diverses :

Monsieur Visse précise que les portes de l'église sont restées ouvertes, Monsieur Ryckeboer indique que la porte a dû être mal refermée et que le nécessaire sera fait dans la soirée.

Monsieur Jacques Richard, rappelle que chaque conseiller a été doté d'une adresse mail au nom de domaine de blacourt.fr.

Il leur demande d'utiliser cette adresse mail, pour les échanges avec la mairie.

Madame Coulon Véronique, indique qu'il serait possible de laisser l'ancienne mairie aux associations.

Monsieur le Maire précise que le nettoyage et rangement de l'ancienne mairie aura lieu courant février, avec l'aide de bénévoles. Afin de rendre cette salle agréable, pour les associations.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'une commande de différents panneaux de signalisation (signalisation de citerne incendie, attention sortie de ferme, participation citoyenne, etc), et demande aux conseillers de participer à l'installation de ces panneaux.

Monsieur le Maire explique au conseil que deux panneaux de signalisation attention école avec flash lumineux, seront installés aux abords de l'école.

Monsieur le Maire rappelle que la réunion des agriculteurs a eu lieu en mairie. Et que d'autres réunions suivront, telle que parents d'élèves qui aura lieu le samedi 30 janvier à 10 heures en mairie.

Monsieur le Maire indique que conformément à l'arrêté 10-2019 et la délibération n° 04-2019, les haies donnant sur la voie publique qui ne seront pas entretenues par le propriétaire ou locataire, la commune procédera à l'élagage et une contrepartie financière sera demandée au propriétaire ou locataire.

Monsieur le Maire précise que nous avons reçu l'accord du comité technique paritaire, qui accorde le transfert des agents du Sirs à la commune de Blacourt. L'accord a été validé au 1^{er} janvier 2021. Conformément au choix du Président du Sirs, le transfert sera effectif à compter du 1^{er} février 2021.

Monsieur le Maire précise que malheureusement, en raison de la crise sanitaire, il n'est pas possible de faire des réunions publiques.

Il constate qu'après 6 mois de mandat, l'ancienne municipalité n'a laissé aucun projet en cours. Il remercie les adjoints pour leur implication. Et remercie également les conseillers présents pour la commune et présents aux permanences du samedi.

Par contre, il regrette que Monsieur Visse François ne s'implique pas dans son rôle de conseiller et en tant que vice-président du Sirs. Monsieur le Maire demande à Monsieur Visse de s'investir dans son rôle pour lequel qu'il a été élu, et surtout en tant que vice-président du Sirs.

3 Place Yvonne Genty
60650 Blacourt
tél 03.44.80.58.65



Courriel: info.mairie@blacourt.fr
: mairie.blacourt@wanadoo.fr
Site de la mairie : <http://blacourt.fr/>

Monsieur Visse François, explique qu'il n'a pas le temps de participer aux différentes réunions et ou permanences de la mairie, il se présente aux réunions de conseil municipal, ce qui lui paraît suffisant.

Monsieur Fouquier Jean-Pierre, précise également, que jusqu'ici la commune de Blacourt et après vérification auprès de Monsieur Visse, n'était pas destinataire des comptes rendus des réunions du Sirs.

Monsieur Martin Arnaud et Monsieur Fouquier Jean-Pierre, explique que certaines décisions prises lors des réunions du Sirs, ne sont pas tenues. Ils se posent donc la question de l'intérêt de réunions du Sirs.

Madame Rais Isaline, explique à Monsieur Visse François, qu'elle a souhaité laisser sa place à la commission du Sirs afin de pouvoir intégrer Monsieur Visse dans la nouvelle équipe municipale.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Jean-Pierre Fouquier